

CERTIFICAT



FENETRES PVC
A LA FRANCAISE, OSCILLO-BATTANTES ET A SOUFFLET

ECO 70 / INO 80

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société **CÔTE OUVERTURE**
93 RUE CLEMENT ADER
FR-42153 RIORGES

Usine de **FR-42153 RIORGES**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 5027-200-116 du 05 septembre 2019

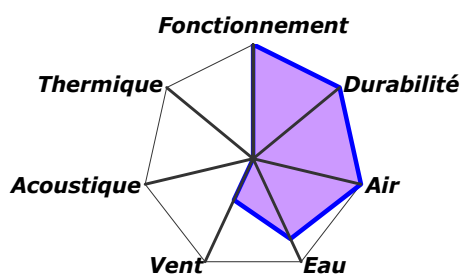
Décision d'extension n° 5155-200-116 du 26 octobre 2021

Cette décision se substitue à la décision n° 5031-200-116 du 13 septembre 2019

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



Conformité au DTA :

- VEKA Gamme 70

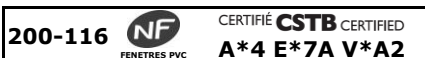
Classement A*E*V* certifié :

- A*4 E*7A V*A2

■ Performances minimales

■ Performances maximales pouvant être atteintes

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :



Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte 3 pages.

Contact CSTB :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES

Tél. : 01 64 68 84 45

E-mail : NF220@cstb.fr

Par délégué
du Président



Florian RASSE

Décision d'extension n° 5155-200-116 du 26 octobre 2021
page 2

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 200 - 116

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

1.1 Profilés

Conformes à ceux définis dans le Document Technique d'Application (DTA) :

- VEKA Gamme 70 profils d'ouvrants à 5 chambres minimum.

1.2 Vitrages isolants certifiés

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

1.3 Quincaillerie

- Crémones: ROTO.
- Organes de rotation : SFS INTEC.

1.4 Renforts

Selon les dispositions prévues par le gammiste.

2. MARQUE NF

2.1 Entrées d'air certifiées

Les entrées d'air mises en œuvre doivent être certifiées NF 205 « Ventilation Mécanique Contrôlée » ou CSTBat 35 « Ventilation Hygroréglable » et avoir les performances acoustiques suivantes :

$$D_{n,e,w} + C_{tr} \geq 36 \text{ dB (Type EA1);}$$

Les usinages des entailles des profilés destinés à recevoir les entrées d'air doivent être effectués selon les prescriptions du *Cahier du CSTB n°3376* (octobre 2001).

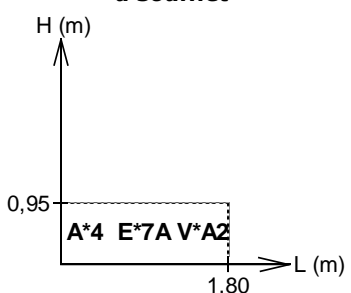
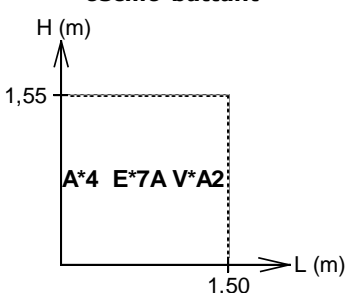
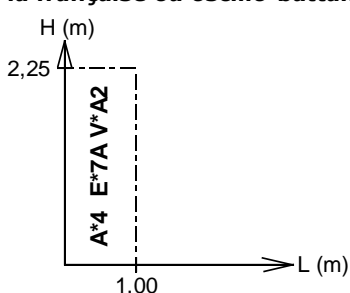
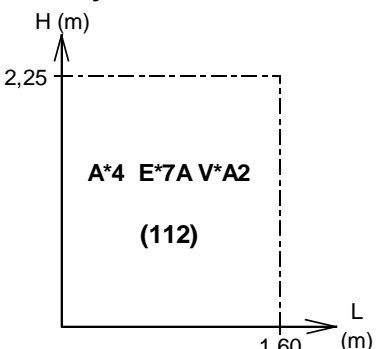
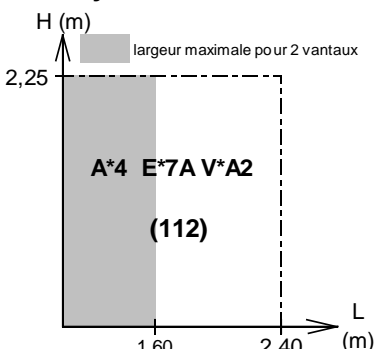
Décision d'extension n° 5155-200-116 du 26 octobre 2021
page 3

2.2 Fenêtres sans allège ou avec allège ne participant pas à la sécurité aux chutes des personnes

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la **méthode A** de l'essai d'étanchéité à l'eau et/ou la **classe 3** pour l'essai de résistance au vent ne sont pas requises.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT A*4 E*7A V*A2		
à 1 vantail		
à soufflet 	oscillo-battant 	à la française ou oscillo-battant 
à 2 vantaux à la française ou oscillo-battants 	à 3 vantaux à la française ou oscillo-battants 	
Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement		
Ces dimensions peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base selon les conditions précisées au référentiel		